

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 21 février 2019

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bedreddine, Mme Grosbois, Mme Valls, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, Mme Labbé, M. Bluteau, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Chevreau, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Derkaoui donnant pouvoir à M. Bedreddine  
M. Constant donnant pouvoir à M. Guiraud  
M. Sadi donnant pouvoir à Mme Labbé  
Mme Abomangoli donnant pouvoir à M. Troussel  
M. Hanotin donnant pouvoir à Mme Valls  
Mme Laroche donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum  
Mme Maroun donnant pouvoir à Mme Coppi

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Taïbi, Mme Valleton, M. Monany

-----



## Délibération n° 05-02 du 21 février 2019

### RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE AU PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE ROMAINVILLE.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

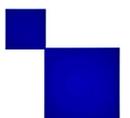
Vu la délibération du Conseil départemental n°2016-X-60 en date du 20 octobre 2016 relative au projet éducatif départemental 2016-2020,

Vu la délibération du conseil municipal de Romainville du 19 décembre 2018 approuvant le projet éducatif de territoire,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- APPROUVE le renouvellement de la convention, dont projet ci-annexé, relative à la mise en place du second projet éducatif de territoire de la commune de Romainville à conclure avec l'État, la Direction des Services de l'Éducation Nationale (DSDEN), la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Seine-Saint-Denis et la commune de Romainville ;



- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer ladite convention au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental,  
et par délégation,

N'ayant pas pris part au vote :

*Mme Valls*

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*